

## **Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 16 décembre 2019**

**Présents** : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES,

**Excusés** : Patrick TOULET (qui a transmis un pouvoir), Olivier VIALETTE

**Secrétaire de séance** : Michel MAROT

Le Conseil Municipal autorise Madame le maire à ajouter un point à l'ordre du jour : le GEMAPI

### **Ordre du jour**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2019 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### **Délibération : Encaissement chèques indemnités de maire.**

Comme chaque trimestre, Madame le Maire souhaite reverser la moitié de son indemnité. Pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2019 cela représente la somme de 857,91 €. Le Conseil Municipal accepte ce reversement et autorise Madame le Maire à encaisser le chèque. Affectation au compte 7713 « Libéralités reçues ».

### **Validation de l'adhésion au GEMAPI (Syndicat du bassin du Lot) par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne (CCPLL).**

Lors du dernier Conseil Communautaire, la CCPLL a validé l'adhésion à ce syndicat dont la compétence consiste à entretenir, rénover, et lutter contre les inondations dans les milieux aquatiques. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à valider cette adhésion auprès des instances communautaires.

### **Demande de participations aux voyages scolaires.**

Le Collège Saint Etienne de Lalbenque a adressé une demande d'aide aux familles pour plusieurs voyages pédagogiques.

\* Voyage en Angleterre du 2 février au 8 février 2020. Coût du voyage : 430 €/enfant. 5 élèves de la commune sont scolarisés dans cet établissement.

\* Voyage en Espagne du 30 mars au 4 avril 2020. Coût du voyage : 350 €/enfant. 1 élève de la commune est scolarisé dans cet établissement.

\* Classe de neige du 3 février au 7 février 2020. Coût du voyage : 300 €/enfant. 2 élèves de la commune sont scolarisés dans cet établissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, décide d'octroyer à chaque enfant une participation de 25 € par nuitée. Cela représentera une aide globale de 1 075 €.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à un virement de crédit de ce montant du compte 615231 au compte 6574.

## **Questions diverses.**

Logement de Mme DARS. Madame DARS a reçu à sa demande le 5 décembre la visite de Mr Jean-Noël Liauzun en tant qu'ambassadeur de l'efficacité énergétique du Département. Les travaux prévus sont mis en attente. Le Conseil Municipal attend de recevoir le compte-rendu de cette visite de la part de Mme DARS. Alors, il pourra intervenir si elle le souhaite.

Différent avec la mairie d'Arcambal. Suite à un désaccord sur la participation aux frais de scolarité de deux enfants de la commune scolarisés à Arcambal, Monsieur le Secrétaire-Général de la Préfecture a organisé une réunion avec toutes les parties concernées. Monsieur le Secrétaire-Général a donné ordre à la commune de régler ces frais pour l'année scolaire 2017/2018 dans son intégralité. D'autre part, il a fait obligation à Monsieur le maire d'Arcambal d'annuler toute facturation postérieure à l'année 2017/2018. La commune a régularisé la situation, et clôturé ainsi le dossier.

Climatisation de la salle des fêtes : La mise en service a été réalisée. Ce nouveau système de chauffage est opérationnel.

Passage du géomètre du cadastre sur la commune. Cette personne est chargée de vérifier si les constructions nouvelles ou rénovations correspondent bien aux permis déposés. Années concernées par ce contrôle : 2017, 2018 et 2019.

Comité des fêtes. Suite au courrier transmis par la mairie au Président démissionnaire, une Assemblée Générale extraordinaire est fixée le lundi 23 décembre 2019 à 15h à la salle intergénérationnelle.

Adressage postal. Une 1<sup>ère</sup> réunion se tiendra le mercredi 8 janvier à 10h à la mairie.

Sécurisation du bourg. La personne référente du Conseil Départemental ayant changé un rendez-vous a été fixé au mercredi 18 décembre à 9h avec le nouveau chef de secteur.

Commission Communale des impôts directs. Une réunion est prévue le 29 janvier 2020 à 9h. Une convocation sera adressée aux personnes titulaires et suppléantes de cette commission.

Vœux de la municipalité. La date du samedi 18 janvier à 18h30 a été retenue.

Vœux de la CCPLL. Un repas est prévu à la salle des fêtes de Lalbenque le vendredi 31 janvier 2020.

A 22h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.